

MAZAN COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 29 novembre 2018.

Le Conseil Municipal de la commune de MAZAN s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Aimé NAVELLO, Maire.

Vingt-neuf conseillers municipaux ont été légalement convoqués. Vingt-sept étaient présents ou représentés.

L'assemblée a approuvé :

- l'évaluation des charges liées au transfert de la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) » telle qu'elle ressort du rapport établi par la commission locale d'évaluation des transferts de charge (CLETC) instituée entre La CoVe et les communes membres ;
- l'avenant à la convention pour la prise en charge par le service commun d'instruction des autorisations de droit des sols (IADS) des autorisations de travaux pour l'accessibilité des ERP. Elle a autorisé M. Le Maire à le signer.

Elle a adopté le budget supplémentaire de la ville pour l'année 2018.

Elle a accordé une subvention exceptionnelle à l'association « Moto Club Mazanais ».

Elle a autorisé M. le Maire à recourir, dans le cadre d'une convention de mise à disposition, à des agents de la police municipale de différentes communes du Vaucluse pour remplir la mission de tutorat nécessaire à la formation d'intégration des gardes champêtres de la commune dans le cadre d'emplois des policiers municipaux.

Elle a pris acte des rapports d'activité 2017 des regroupements intercommunaux et des délégataires

M. le Maire a informé l'assemblée des décisions municipales qu'il a été amené à prendre depuis la dernière séance du Conseil Municipal puis il a répondu à des questions diverses.